

Politique de protection des données du groupe Visana

Auteur: Hanspeter Pulfer Schöni, RC-DSV

Version: 1.0

Classement: ... \RC\MiPz_Risikomanagement\Datenschutz\Diverses - Tagesgeschäft\Datenschutzpolitik



Pour des raisons de lisibilité, il est fait usage de désignations génériques sans mention expresse de la forme féminine.



Si ce document est imprimé, son actualité n'est pas garantie. Consultez le contenu dans l'internet / l'intranet.

1. But

La politique de protection des données de Visana définit les principes régissant une mise en œuvre globale des prescriptions en matière de protection des données et le développement constant de la protection des données.

Cette politique se base sur la stratégie du groupe Visana et se concrétise par l'instruction sur la protection des informations et des données de Visana.

2. Champ d'application

La présente politique de protection des données vaut pour tous les assureurs du groupe Visana.

3. Principes

1. La protection des données et la sécurité des données nécessaire revêtent une importance centrale pour Visana et font partie intégrante de la responsabilité d'entreprise à tous les niveaux.
2. Chez Visana, la protection des données est une tâche de conduite. Nous promouvons l'information et la sensibilisation de nos collaborateurs et créons les conditions nécessaires pour permettre des améliorations lors de la mise en œuvre de la protection des données et de la garantie de la sécurité des données.
3. Nos entreprises partenaires sont impliquées dans notre politique de protection des données. Nous veillons à ce que le respect des exigences en matière de protection des données soit pris en compte contractuellement et mis en pratique.
4. Nous veillons à garantir les conditions requises au niveau de la technique, de l'organisation et du personnel, pour pouvoir répondre en tout temps aux exigences en matière de protection des données lors du traitement des données de la clientèle, des collaborateurs, des partenaires et des fournisseurs.
5. Visana dispose d'un système de gestion de la protection des données, placé sous la responsabilité d'une personne préposée à la protection des données, spécialement engagée à cet effet. La personne préposée à la protection des données contrôle par ailleurs le respect de la protection des données et conseille Visana dans le cadre de l'optimisation continue de la protection des données et des compétences des collaborateurs. Elle est par ailleurs la personne de contact pour toute question relative à la protection des données et accompagne tous les projets dans lesquels la protection des données joue un rôle, afin d'assurer une mise en œuvre conforme à la loi.
6. Le respect de la protection des données fait l'objet d'une surveillance continue et les mesures nécessaires sont prises en cas de manquement. La garantie du respect de la protection des données fait partie du système de contrôle interne (SCI) de Visana.
7. La qualité des données personnelles que nous traitons forme la base de la qualité de nos prestations de service. La qualité des données est donc améliorée en permanence.
8. Lors du développement de nouveaux produits et prestations de service, nous accordons à la protection des données toute l'attention nécessaire, dès les premières phases du développement.

4. Entrée en vigueur

La présente politique entre en vigueur le 5 avril 2019 et remplace toutes les versions précédentes.